

PROGRAMME À L'INTENTION DES CENTRES COMMUNAUTAIRES – 2013-2014 LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE SOUTIEN

La SECB va travailler avec des intervenants en développement économique, des chefs de file de la collectivité et des organisations afin d'identifier et de faire avancer des mesures d'infrastructure clés qui vont renforcer et rehausser les assises économiques des collectivités, de sorte que celles-ci deviennent des lieux attrayants où vivre et investir.

Les intérêts de la SECB portent sur les centres communautaires en relation directe avec des festivals et des activités spéciales. Les organisateurs de festivals et d'activités spéciales estiment que lorsque les installations prennent de l'âge, l'état des lieux pose des risques pour la tenue de festivals et d'activités spéciales. Le présent programme vise à offrir une somme équivalente (jusqu'à un maximum de 20 000 \$) pour tout investissement dans des travaux de rénovation aux installations existantes, ce qui permet ainsi de miser sur la capacité, les forces et les débouchés présents dans les collectivités de partout à l'Île du Cap-Breton.

CRITÈRES

Pour être pris en considération, tout projet devra répondre aux critères suivants :

1. procurer des avantages économiques ainsi que les résultats attendus;
2. tirer profit des points forts et des débouchés dans la collectivité;
3. tenir un ou des festivals/activités spéciales;
4. ceci, sans exercer d'impact négatif sur les concurrents locaux;
5. démontrer un besoin d'aide financière;
6. démontrer la durabilité et la continuité du fonctionnement des installations;
7. comprendre des partenariats entre le gouvernement, la collectivité et d'autres intervenants.

AIDE FINANCIÈRE

La SECB pourra offrir une subvention non-remboursable aux organismes à but non lucratif et constitués en société qui répondent aux critères susmentionnés. Habituellement, les fonds sont versés au taux maximal de 50 % des coûts admissibles approuvés, jusqu'à concurrence de 20 000 dollars.

COÛTS ADMISSIBLES

- des édifices/structures
- du mobilier/des appareils
- de la machinerie/de l'équipement
- des honoraires
- des écriteaux
- des améliorations foncières

À SOUMETTRE

1. un formulaire de demande de la SECB, rempli;
2. une description du projet comprenant une ventilation des coûts proposés et des sources de financement;

3. une description détaillée des lieux; en outre, les avantages économiques et les résultats attendus;
4. des précisions sur les utilisateurs des installations et la disponibilité de celles-ci pour le grand public; le genre de festivals et d'événements spéciaux à tenir dans ces installations;
5. des devis pour les coûts à encourir;
6. les noms et coordonnées des responsables du projet, avec leurs qualifications;
7. un exemplaire des états financiers les plus récents;
8. une preuve de la propriété détenue par le requérant et d'une couverture d'assurance adéquate pour le centre communautaire.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE : On recevra les applications à n'importe quel moment au cours de l'année. L'examen des demandes et l'approbation du soutien financier dépendent des restrictions budgétaires annuelles de la SECB pour le Programme de centres communautaires. On examinera et évaluera les demandes en rapport avec les critères du programme.